

Avenir de la formation des enseignants Les négociations débutent avec le SE-unsa

Xavier Darcos ouvre des discussions.

Le SE-UNSA bien décidé à négocier et à ne pas laisser le ministère décider seul!

Le SE-UNSA a décidé de signer le protocole de discussion permettant de participer aux négociations sur " la réforme du recrutement et de la formation des enseignants ».

Pourquoi cette décision?

Le SE-UNSA agit en responsabilité vis-à-vis des collègues. Sur cette réforme le SE-Unsa a non seulement une analyse à faire valoir mais aussi des propositions à faire dans l'intérêt du système éducatif, des collègues et des élèves. Nous considérons que ne pas entrer dans ces discussions c'est laisser le champ libre au ministère sans aucun contradicteur. Les sujets soumis à négociations sont important tant pour les futurs stagiaires, que pour le contenus de formation ou les personnels.

Les sujets mis en discussion

- Maguette des concours
- Formation initiale : configuration des masters, mobilisation des compétences existantes dans le nouveau dispositif de formation;
- Prise de fonction, affectation, accompagnement et formation continue ;
- Dans ce cadre seront notamment examinés :
- Le devenir des enseignants actuellement en service partagé
- Les conditions d'intervention des enseignants du premier et du second degré au sein des universités
- Aspects indemnitaires et indiciaires.

L'avenir des personnels

C'est quoi un « professeur expérimenté » ?

La mastérisation de la formation signe la fin des IUFM et de la formation initiale professionnelle par alternance. Dans ce contexte, quel avenir va être réservé notamment aux formateurs IUFM et aux EMF du premier degré. Cette question est importante pour le SE-UNSA. Ce sujet entre désormais dans la cadre des discussions. Ce qui n'était pas le cas dans la première version du protocole. Nous considérons que l'on ne s'improvise pas formateurs. Cela nécessite une formation et une certification. Quelle va être la place de ces personnels dans le nouveau dispositif où l'on parle de « professeurs expérimentés » ? Toutes ces questions seront portées par le SE-UNSA.

L'avenir de la formation professionnelle initiale

Les contenus des concours arbitres de la professionnalisation

L'un des enjeux majeurs de cette réforme annoncée est la professionnalisation de la formation. Ce sont désormais les contenus des concours qui vont arbitrer cette question. Si les concours sont fortement professionnalisés, cela aura pour conséquence, en amont, de contraindre les universités à prévoir des modules professionnels dans les cursus de master. Dans le cas contraindre on peut craindre le pire, c'est-à-dire une formation essentiellement disciplinaire.

L'avenir de la formation continue

Quel nouvel opérateur ? Quelles modalités pour les collègues ?

La question de la formation continue, déjà bien mal en point dans notre ministère, devient cruciale. Si comme nous le pensons au SE-UNSA, cette réforme signe la disparition des IUFM? Qui sera le nouvel opérateur principal de la formation continue : les universités, les rectorats et les IA, des opérateurs privés? Quid de la formation continue de proximité si, comme cela s'annonce, les antennes départementales sont fermées?

moi moi

Formateurs

Votre avis nous importe...

Avenir de la formation initiale et continue...

N'hésitez pas à nous faire part de vos réactions, de vos propositions...

Par courrier à : SE-UNSA, 77 quai Cavelier de la Salle 76100 ROUEN

Par mèl à : 76@se-unsa.org